

(art. 520 C.p.c.)

PROVINCE DE QUÉBEC

District : _____

Cour : _____

N° de cause : _____

N° de dossier du client : _____

IDENTIFICATION DES PARTIES

Partie demanderesse Nom : _____ Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____ N° de téléphone : _____ Courriel : _____	Partie défenderesse Nom : _____ Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____ N° de téléphone : _____ Courriel : _____
--	--

Autre partie Nom : _____ Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____ N° de téléphone : _____ Courriel : _____	<u>Adresse où doit être pratiquée la saisie :</u> Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____
---	--

La partie _____ est en droit de faire saisir avant jugement :

(demanderesse/défenderesse)

- ☐ 517 al. 1 (1) Le bien meuble qu'elle est en droit de revendiquer;
- ☐ 517 al. 1 (2) Le bien meuble sur le prix duquel elle est fondée à être colloquée par préférence et dont on use de manière à mettre en péril la réalisation de sa créance prioritaire;
- ☐ 517 al. 1 (3) Le bien meuble qu'une disposition de la loi lui permet de faire saisir pour assurer l'exécution de ses droits sur celui-ci;
- ☐ 517 al. 2 Le bien sur support technologique ou sur un document contenu sur un tel support. Dans ce cas, l'autorisation du tribunal est obligatoire;
- ☐ 518 Tous les biens saisissables de la partie _____. L'autorisation du tribunal est obligatoire;

(demanderesse/défenderesse)

☐ Meuble ☐ Immeuble (joindre la désignation cadastrale en annexe)

☐ Coffret de sûreté Banque : _____ N° de coffret : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

☐ Mains tierces Nom du tiers : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

☐ 519 Les biens meubles appartenant au conjoint saisissant en possession du conjoint à saisir ou d'un tiers.

☐ Meuble

☐ Coffret de sûreté Banque : _____ N° de coffret : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

☐ Mains tierces Nom du tiers : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

☐ 519 Saisie pour la part à laquelle le conjoint saisissant aurait droit en cas de dissolution du régime matrimonial ou d'union civile. L'autorisation du tribunal est obligatoire et le gardien doit être déterminé par le tribunal.

☐ Meuble ☐ Immeuble (joindre la désignation cadastrale en annexe)

☐ Coffret de sûreté Banque : _____ N° de coffret : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

☐ Mains tierces Nom du tiers : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Instructions relatives à la garde des biens saisis :

☐ La garde des biens doit être confiée à :

Prénom et nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. Domicile : _____ Tél. cellulaire : _____

Courriel : _____

Ce gardien judiciaire doit respecter les règles contenues à l'article 516 C.p.c. et répondre aux exigences de solvabilité et d'impartialité énoncées à l'article 731 C.p.c.

☐ Le saisissant donne instructions à l'huissier instrumentant de laisser les biens saisis sous la garde du saisi et de ne pas enlever les biens.

Instructions supplémentaires : _____

☐ Dans le présent dossier, je consens à recevoir les notifications par moyen technologique (art. 133 C.p.c.) à l'adresse courriel suivante :

Signé à _____, ce _____

CONFIDENTIALITÉ

L'information que vous nous communiquez sera tenue confidentielle conformément à nos obligations déontologiques et à la présente convention, sauf instruction contraire de votre part, ou sauf obligation légale de divulgation. Nous devons la même obligation de confidentialité à tous nos clients. Vous acceptez que nous puissions divulguer toute information pertinente afin de nous protéger et/ou de nous défendre dans toute procédure légale, en cours ou potentielle, et que nous puissions également divulguer toute information pertinente à titre confidentiel à la Chambre des huissiers de justice du Québec, nos assureurs et nos conseillers professionnels. Nous pouvons également avoir l'obligation de divulguer votre information en vertu d'une loi applicable. Vous acceptez que nous le fassions lorsque cela est nécessaire et que nous considérons que notre devoir général de confidentialité ne nous permet pas de nous soustraire à cette obligation.

Afin que vous puissiez bénéficier de services les plus efficaces et efficients possibles, certaines activités peuvent être confiées à des personnes qui ne sont pas des employés de Proulx & associé Inc. Huissiers de justice. Dans ces cas, votre information peut être divulguée à des organisations tierces, y compris à l'extérieur du Québec, dans la mesure où cela est nécessaire pour l'exécution de nos services, notamment à d'autres bureaux d'huissiers et des remorqueurs, selon le cas. Nous prenons des précautions appropriées pour nous assurer de la confidentialité de vos informations, incluant des ententes avec nos fournisseurs de services tiers et des mesures de sécurité physiques, administratives et techniques appropriées.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Sous réserve que l'information communiquée contienne des renseignements personnels, nous nous conformerons à toutes les obligations en vertu des lois applicables en matière de protection des renseignements personnels, y compris la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, lors de la collecte, l'utilisation et la communication desdits renseignements personnels. Nous collectons seulement les renseignements personnels que vous transmettez directement à l'huissier ou notre équipe dans le cadre de la présente convention, incluant lors de toute interaction avec vous par quelque moyen que ce soit. Vous reconnaissez que tout renseignement personnel que vous nous transmettez est exact, complet, et à jour, et, s'il ne vous concerne pas directement, que vous avez obtenu le consentement de la personne concernée. Veuillez limiter les renseignements personnels que vous nous communiquez à ceux qui sont nécessaires pour exécuter ces fins. Si nous avons besoin de renseignements personnels supplémentaires, nous vous en informerons.

Nous utiliserons les renseignements personnels aux fins découlant de la présente convention, notamment pour exécuter nos services, gérer votre dossier, répondre à vos demandes, assurer la facturation et régler nos honoraires.

Sous réserves des lois applicables, vous pouvez consulter vos renseignements personnels en tout temps, demander qu'ils soient corrigés, et retirer votre consentement à leur utilisation ou communication.

Signature du saisissant ou de l'avocat du saisissant

